

**RÉPONSE À L'ENGAGEMENT N° 2**

**Référence :** E-2 (Énergir), Audience du 11 avril 2018.

**Demande :** Vérifier si un document permet de préciser si les pertes de clients pour le marché résidentiel sont davantage pour des clients utilisant des appareils périphériques que pour des clients utilisant le gaz au niveau du chauffage (demandé par la Régie)

**Réponse :**

La caractérisation des pertes de clients par marché (résidentiel, commercial, industriel) a été déposée dans le cadre des DDR de la Régie (GM-9, Doc-17).

Également, dans le cadre de la Cause tarifaire 2017 à la réponse à la DDR 13.1 de la FCEI (R-3970-2016 Gaz Métro-14, Document 4), Énergir avait donné une caractérisation des installations inactives. Cette analyse permettait de constater qu'environ 75 % des installations inactives étaient des périphériques, soit la grande majorité.

Finalement, d'autres analyses internes ont depuis été effectuées sur la perte de clients résidentiels et ont permis de constater qu'environ 73 % de ces pertes étaient attribuables à des périphériques.